

Où en est l'assurance suisse en France?

Autor(en): **Keller, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **58 (1978)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-886470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Où en est l'assurance suisse en France ?

Une dizaine de compagnies d'assurance suisses opère directement en France par l'intermédiaire de succursales, voire de filiales, implantées sur le marché du pays hôte. Selon les derniers chiffres disponibles (1977), le total des primes encaissées par elles s'élève à 1,515 milliard de francs, le nombre des assurés se monte à 1,5 million et les capitaux assurés au titre de l'assurance-vie totalisent 26,5 milliards de francs. Ajoutons que d'après les montants déclarés dans les bilans, l'état des investissements immobiliers — qui ne représentent qu'une fraction des réserves — fait apparaître un total de 660 millions.

Telles sont « en gros » les principales données actuelles de l'assurance suisse en France. De toute évidence, elle représente une branche d'activité importante ne serait-ce que par le nombre des personnes — près de trois mille — qu'elle occupe.

C'est au cours de la deuxième moitié du siècle dernier que l'assurance a pris son essor en Suisse. Presqu'aussitôt les jeunes compagnies ont étendu leur rayon d'action au-delà du territoire de la Confédération. Parmi les premières, c'est la Bâloise-Vie qui en 1865 s'est installée en France. Aujourd'hui plus du tiers des primes encaissées par les assurances suisses soumises à la surveillance fédérale provient de contrats conclus à l'étranger. Cette part était même supérieure à quarante pour cent au début des années soixante-dix, mais elle subit une certaine corrosion du fait de l'appréciation de la monnaie helvétique.

Les principales branches d'activité

Le marché français de l'assurance a toujours présenté une très grande diversité. Si l'on met à part les grandes compagnies nationalisées au lendemain de la dernière guerre mondiale, les affaires se répartissent sur un nombre relativement élevé de compagnies privées dont un certain nombre d'étrangères. Les Suisses se distinguent dans cette dernière catégorie. Ainsi est-ce par exemple une société suisse à forme mutuelle qui tient de loin la première place parmi les compagnies d'assurance-vie étrangères opérant en France. A elle seule, elle atteint les 50 pour cent des primes encaissées au titre de l'assurance individuelle et les 75 pour cent des primes d'assurance de groupe. Pourtant, la part suisse au marché de l'assurance-vie en France ne dépasse pas 7 pour cent.

Il ne s'agit là que des contrats conclus par les succursales et filiales des compagnies suisses à l'exclusion des polices qui peuvent avoir été conclues entre résidents français et assureurs suisses en Suisse. Dans l'assurance-vie, de tels contrats contreviennent à la loi française qui entend protéger le preneur d'assurance contre les aléas d'une législation qu'il n'est pas censé connaître. Il n'existe pas en Suisse de disposition analogue restreignant ou interdisant la conclusion de contrats-vie avec des assureurs étrangers.

Une part relativement importante du marché français « tenue » par l'assurance suisse est le risque automobile et d'une manière plus générale de véhicules terrestres. Elle est de l'ordre de 3 pour cent. Cette activité représente toutefois entre 50 et 80 pour cent des primes perçues par les trois principales compagnies suisses qui couvrent ce type de risque. Quant à l'assurance-transports, c'est une compagnie suisse qui tient la première place des assureurs étrangers en France avec 2 pour cent du marché. (Ce dernier comprend également le transport maritime.) — Les risques de responsabilité civile et d'incendie, enfin, sont couverts à raison d'un peu moins de 3 et de 1,5 pour cent respectivement par les compagnies suisses.

Vues en termes de pourcentages de l'ensemble, les parts de marché « tenues » par les assureurs suisses sont — on le voit — relativement faibles. Autant chaque compagnie est tentée d'avoir pour elle une plus grande part du marché, autant il serait probablement faux de raisonner en termes de macro-économie. Dans le domaine de l'assurance, il n'est pas nécessairement de bonne politique de couvrir des morceaux de risque de plus en plus gros. Il s'agit plutôt d'obtenir la bonne répartition du risque en portefeuille et un placement correct des réserves qu'il exige. Aussi, les chiffres relatifs aux parts de marché ne constituent-ils qu'un indicateur incomplet : il ne révèle rien du revenu des capitaux engagés.

Possibilités et promesses

L'année qui s'achève a marqué une certaine pause dans le développement du marché de l'assurance en France. Sans doute faut-il en chercher la raison dans les facteurs de l'incertitude politique et économique qui ont prévalu ces derniers mois. Avant la publication des résultats annuels il sera difficile de procéder à une analyse véritable de l'évolution. Mais selon les premières impressions, les facilités fiscales accordées par le gouvernement pour l'achat d'actions françaises (« franchise Monory ») auraient eu pour contrepartie un développement moindre de certaines branches d'assurances, l'assurance-vie notamment. Dans ce dernier secteur, le montant des primes ne dépassera probablement pas son niveau de 1977.

Pour les assureurs suisses, la France demeure un marché plein de possibilités et de promesses pour la bonne raison que le Français est généralement sous-assuré. Cela tient peut-être aux erreurs d'appréciation que facilite (ou crée) le système de Sécurité Sociale. Celle-ci, en fait, ne couvre pas plus de trois mois de salaire en cas de décès et sa retraite ne dépasse pas 50 pour cent du dernier salaire. Quelles qu'en soient les raisons, en France, un chef de famille sur trois seulement possède une police d'assurance-vie alors qu'en Suisse on est proche des cent pour cent...